

**Directives pour le Tir Fédéral en Campagne 2026**

**Règlement ASGT**

3.1.1.1. TFC officiel Le tir a lieu au stand cantonal, sous l'organisation de l'ASGT, selon l'horaire suivant :  
Le samedi annoncé par la FST, de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Il peut également être organisé le même jour dans les autres stands du Canton par les sociétés concernées.

Le jour du concours, les coups d'essai et les exercices de tous genres sont interdits sur les places de tir avant et pendant la compétition.

3.1.1.2. TFC couplé au programme obligatoire Des tirs peuvent être organisés avant et après la date du TFC officiel, **mais uniquement lors de séances de tirs obligatoires annoncées par les sociétés sur le SAT-Admin.**

Le TFC doit alors être tiré en tant que premier programme, le tir est commandé et sans coups d'essai.

**Distribution du matériel**

**Dès jeudi 30 avril 2026 18h  
Stand de tir de Bernex  
Auprès du chef de stand**

**TFC « officiel »**

Samedi 30 mai 2026

A envoyer au plus tard le samedi 30 mai 2026 18h à [jt.geneve@gmail.com](mailto:jt.geneve@gmail.com)

- 1.0 TFC Statistiques tir officiel 2026 **par mail uniquement et en format Excel**

**A la fin des tirs (TFC couplé au PO et TFC officiel)**

A envoyer au plus tard le samedi 5 septembre 2026 à [jt.geneve@gmail.com](mailto:jt.geneve@gmail.com)

- 2.0 TFC Liste des distinctions délivrées et non délivrées **par mail uniquement et en format Excel**
- 3.0 TFC Retour du matériel **par mail uniquement et en format Excel**

Retour du matériel au plus tard samedi 5 septembre 2026 16h – Stand de Bernex

- Mentions cantonale non utilisées
- Mentions fédérale non utilisées
- Distinction non utilisées

**Plus besoin de retourner les feuilles de stand pour le TFC officiel et TFC couplé au PO  
Tous les résultats sont saisis uniquement dans le SAT-Admin**

**Vous pouvez retrouver tous les formulaires sur le site de l'ASGT  
[a-s-g-t.ch/documents/tir en campagne](http://a-s-g-t.ch/documents/tir%20en%20campagne)**

Préposée TFC Genève  
Céline BLANC

**Recommandations pour les TFC**

- Faire remplir à chaque tireur un bulletin d'inscription (7. Bulletin d'inscription pour tireur, disponible sur le site ASGT) et les conserver.
- S'assurer que la personne n'a pas déjà effectué un TFC dans une autre société (Livret ou SAT-Admin)
- Privilégier des cibles séparées TFC / PO